

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale  Québec	Code : OC-2025-02 Date d'émission originale : 2025-01-15 Date de révision prévue : 2028-01-15	
	Référence à un protocole externe OUI ☐ NON ☒	
ORDONNANCE COLLECTIVE		
Objet : Effectuer un prélèvement d'une culture nasale afin de détecter la présence de Staphylococcus aureus chez un usager en néphrologie (dialyse péritonéale)		
	Version antérieure	Dernière version
<u>Recommandée par</u> Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles Le comité de pharmacologie Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers <u>Adoptée par</u> Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes		*** *** N/A *** 2025-01-15

*** Reproduction de l'ordonnance collective du CHU de Québec : CHU de Québec-Université Laval. (2014). Ordonnance collective 2014-OC-MED-24 : Effectuer un prélèvement d'une culture nasale afin de détecter la présence de Staphylococcus aureus chez un patient en néphrologie, adaptée au gabarit du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières et infirmières auxiliaires exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager adulte en insuffisance rénale terminale recevant des traitements de suppléance rénale par le mode de la dialyse péritonéale sur le territoire du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

Infirmière

- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

Infirmière auxiliaire

- Effectuer des prélèvements selon une ordonnance.

L'intervenant doit être habilité aux techniques de dialyse péritonéale.

INDICATIONS

Détecter et vérifier la présence du Staphylococcus aureus chez l'usager adulte (18 ans et plus) avec une insuffisance rénale chronique stade 5 dialysé.

INTENTIONS OU CIBLES THÉRAPEUTIQUES

Détecter et vérifier la présence du Staphylococcus aureus chez l'usager adulte (18 ans et plus) avec une insuffisance rénale chronique stade 5 dialysé.

CONTRE-INDICATIONS

Aucune.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION OBLIGATOIRE AVEC UN PRESCRIPTEUR AUTORISÉ

Aucune.

COMMUNICATION AVEC LE PRESCRITEUR OU AUTRES PROFESSIONNELS

Le néphrologue assigné, selon l'entente de services en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale – CHU de Québec-Université Laval.

Aviser l'infirmière en charge de l'utilisateur soit l'infirmière de l'équipe de la dialyse à domicile de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Pour communiquer avec les intervenants de la dialyse à domicile du CHU de Québec-Université Laval, voir la trajectoire de communication du service de néphrologie en annexe 1.

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Détecter la présence de *Staphylococcus aureus* par une culture nasale chez l'utilisateur adulte (18 ans et plus) avec insuffisance rénale chronique de stade 5 dialysé avant l'installation d'un cathéter de dialyse péritonéale.

Vérifier la présence de *Staphylococcus aureus* 2 semaines après la fin du traitement à la mupirocine (Bactroban) par voie intranasale. Se référer à l'OC-2025-06 - Initier l'administration de l'onguent de mupirocine (Bactroban) par voie intra-nasale en néphrologie (dialyse péritonéale).

Aviser par la suite l'infirmière en charge de l'utilisateur soit l'infirmière de l'équipe de la dialyse à domicile de l'Hôtel-Dieu de Québec.

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PRESCRIPTEUR

Le néphrologue assigné, selon l'entente de services en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale – CHU de Québec-Université Laval.

Aviser l'infirmière en charge de l'utilisateur soit l'infirmière de l'équipe de la dialyse à domicile de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Pour communiquer avec les intervenants de la dialyse à domicile du CHU de Québec-Université Laval, voir la trajectoire de communication du service de néphrologie en annexe 1.

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL RÉPONDANT

Le néphrologue assigné, selon l'entente de services en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale – CHU de Québec-Université Laval.

Aviser l'infirmière en charge de l'utilisateur soit l'infirmière de l'équipe de la dialyse à domicile de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Pour communiquer avec les intervenants de la dialyse à domicile du CHU de Québec-Université Laval, voir la trajectoire de communication du service de néphrologie en annexe 1.

PROFESSIONNELS CONSULTÉS

Pascale Latulippe, conseillère en soins infirmiers

Véronique Lebel, conseillère cadre en soins infirmiers, porteur

Julie Poulin, Pharmacienne

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

CHU de Québec-Université Laval. (2014). Ordonnance collective 2014-OC-MED-24 : Effectuer un prélèvement d'une culture nasale afin de détecter la présence de *Staphylococcus aureus* chez un patient en néphrologie.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

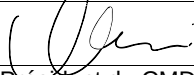


Directrice des soins infirmiers et de la santé physique
Mme Sandra Racine

2025-01-15

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDPSF
Dr Yvan Gauthier

2025-01-15

Date